

1 - Stratégie de développement du territoire et présentation des axes stratégiques sur la période 2008 - 2013

Les axes et les mesures

Structuré en axes qui sont les objectifs stratégiques poursuivis, la convention territoriale de Pays a pour ambition d'appréhender globalement et de manière transversale les enjeux de développement.

La charte de développement demeure le document de référence. Le territoire prévoit donc pour la période 2008/2013 de poursuivre la mise en œuvre des objectifs prévus dans la charte de Pays avec quelques infléchissements. Ainsi, par rapport au précédent Contrat, et en fonction des objectifs poursuivis par le territoire et de la politique engagée, les axes stratégiques de la convention territoriale ont été remaniés. De la même manière, en fonction des actions réalisées par le Pays durant le précédent Contrat, les mesures ont évolué.

Les 4 axes constituent le cadre de l'action et sont déclinés dans la présente convention en 15 mesures.

Chaque mesure fait l'objet de fiches mesures qui sont présentées dans la convention. Les contenus de ces fiches sont plus ou moins détaillés en fonction des priorités de mise en œuvre de la convention territoriale.

Les programmes opérationnels qui suivront la convention répondront à d'autres impératifs qui consistent à proposer un dispositif de programmation au service des projets, exigeant d'être lisible pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs.

Axe 3 : Favoriser la mobilité

□ Éléments de diagnostic

Echanges avec l'agglomération toulousaine

Le territoire est relié à l'Agglomération toulousaine par un réseau d'autoroute, de nationales et de départementales. En effet, deux grands axes routiers orientés Nord-Sud, l'A64 et la RD 820, desservent et structurent le territoire Sud Toulousain. De ce fait, le réseau de voirie se structure avant tout en étoile en direction de l'agglomération toulousaine.



En ce qui concerne les modes de

déplacements alternatifs à l'automobile, les lignes de bus régulières sont également orientées vers l'Agglomération toulousaine mais également vers Saint-Gaudens et certains rabattements vers les gares ont d'ores et déjà été mis en place.

Deux grandes lignes ferroviaires viennent, en effet, compléter le réseau d'infrastructures de transport : la ligne Toulouse – St-Gaudens qui dessert les gares de Noé-Longages, Carbonne, Cazères, Martres-Tolosane, Boussens et la ligne Toulouse – Tour de Carol qui dessert les gares de Venerque/Vernet, Auterive et Cintegabelle.

Globalement et à l'image de la couronne périurbaine, le Sud Toulousain est peu doté en emploi (4,16 habitants pour 1 emploi) ce qui a pour conséquence des effets croissants de saturation du réseau routier aux heures de pointe à l'entrée sud de l'agglomération.

Echanges internes au territoire

Une première analyse des infrastructures de communication montre que l'accès à l'agglomération constitue une priorité en la matière. De ce fait et malgré la RD622 qui relie Carbonne et Auterive, les liaisons Est-Ouest sont peu développées.

Cette situation rend difficile la structuration du réseau d'infrastructures du territoire. Or, il existe un véritable besoin des habitants d'amélioration de l'accessibilité aux équipements et services dont disposent certaines communes.

Le développement des infrastructures de communication est un enjeu majeur pour le territoire et notamment l'amélioration des liaisons Est-Ouest.

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

En matière de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication constitue aujourd'hui un enjeu important pour les territoires ruraux souvent à l'écart des principales infrastructures. De ce point de vue, le réseau Haut Débit Grand Public réalisé par le Conseil Général couvre aujourd'hui pratiquement l'ensemble du territoire. Néanmoins, les équipements publics n'en sont que peu dotés, et le haut débit numérique est rarement accessible aux entreprises du territoire.

□ Stratégie

Sur la base de la Charte de Pays et des réflexions menées depuis le premier Contrat, le Pays du Sud Toulousain souhaite mettre en œuvre 4 mesures pour favoriser la mobilité dans le territoire.

En matière de déplacement, le territoire du Sud Toulousain apparaît très fortement lié à l'agglomération toulousaine, aussi bien en ce qui concerne les flux que les axes principaux de communication. A l'inverse, les déplacements internes au territoire restent peu développés. Par ailleurs, la majorité des déplacements sont aujourd'hui réalisés en voiture et on observe un phénomène quotidien de congestion du réseau aux heures de pointe.

L'objectif général du Pays est donc de répondre au problème de l'accessibilité à l'agglomération, de la faiblesse des modes alternatifs à la voiture et plus largement de l'organisation des déplacements dans tous les secteurs du territoire. Il s'agit donc d'améliorer globalement les déplacements et les infrastructures de communication dans le territoire et au-delà, à travers 2 principales mesures :

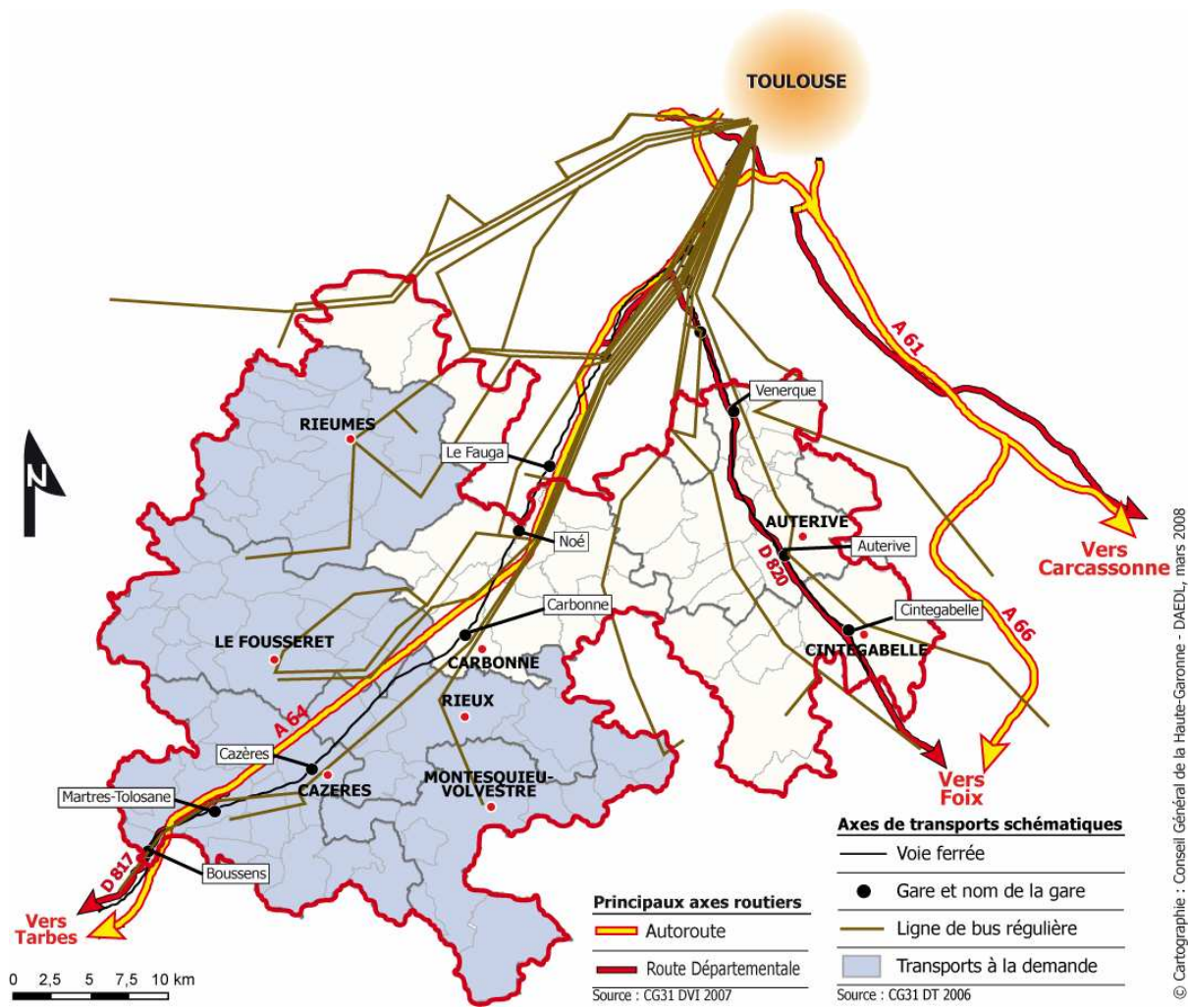
Mesure 8 : Pour des déplacements organisés favorisant les transports collectifs

Mesure 9 : Une mobilité pour tous, une accessibilité à tout

Mesure 10 : Les NTIC au service de l'accessibilité et de la mobilité

En matière de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le Pays entend s'associer à la politique du Département de la Haute-Garonne qui a en effet engagé un vaste programme de couverture intégrale de l'ensemble de son territoire par le réseau à haut débit, par différents moyens technologiques. Il souhaite par ailleurs poursuivre cette politique en permettant l'accès au très haut débit essentiel notamment pour le développement des zones d'activités.

Axes		Mesures		Actions
3	Favoriser la mobilité	8	Pour des déplacements organisés favorisant les transports collectifs	- Réaliser un plan de déplacement dans chaque bassin de vie - Mettre en œuvre un « Plan gares »
		9	Une mobilité pour tous, une accessibilité à tout	- Favoriser la mobilité des personnes atteintes d'un handicap - Favoriser l'accès des personnes atteintes d'un handicap à tous les équipements et services
		10	Les NTIC au service de l'accessibilité et de la mobilité	- Favoriser l'accès des entreprises au NTIC, au haut débit et au très haut débit - Favoriser l'équipement des NTIC des collectivités et développer les points d'accès dans les équipements publics



L'accessibilité du territoire du Pays du Sud Toulousain

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE

Fiche mesure n° 8

Pour des déplacements organisés favorisant les transports collectifs

Contexte :

Le territoire est constitué de 4 bassins de vie principaux qui souhaitent s'organiser autour de polarités. L'enjeu, pour ces bassins de vie, est d'accroître leur autonomie par rapport à l'agglomération toulousaine. Les déplacements au sein de ces bassins de vie constituent un des éléments clé de la recherche d'une plus grande autonomie.

En effet, la majorité des déplacements sont aujourd'hui réalisés en voiture et on observe un phénomène quotidien de congestion du réseau aux heures de pointe. Ainsi, pour répondre aux difficultés d'accès à l'agglomération et dans un souci plus large de diminution des pollutions, le territoire souhaite favoriser le développement de tous les modes de transports alternatifs à l'automobile. Le rail est un élément incontournable de cette politique. Ainsi les élus du territoire on souhaité engager une réflexion autour d'un « Plan Gares ».

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 3 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;
- Plan Rail Régional

ACTIONS ENVISAGEES

1. Réaliser un plan de déplacement dans chaque bassin de vie

Objectif : mieux organiser les déplacements au sein de chaque bassin de vie en renforçant les polarités définies dans le cadre du SCOT :

- Réaliser une étude sur les habitudes de déplacements ;
- Articuler chaque plan de déplacement avec le « plan gares »
- Renforcer des liaisons douces ;
- Favoriser le co-voiturage ;
- Hiérarchiser les voies de communication.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes.

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Equipement, associations d'usagers, Conseil de développement.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- kilomètres de liaisons douces réalisées.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays et EPCI concernés.

2. Mettre en œuvre un « Plan gares »

Cette action sera mise en œuvre en étroite collaboration avec la Région Midi-Pyrénées.

Objectif : rendre le transport collectif ferroviaire plus attractif en :

- Favorisant une présence humaine dans les gares du territoire ;
- Renforçant la sécurité des usagers ;
- Aménageant des parkings sécurisés et accessibles à tous les usagers ;
- Renforçant les transports de rabattements vers les gares ;
- Aménageant des liaisons douces (piétons, cyclistes) entre les gares et les centres bourgs ;
- Favorisant les liaisons entre les gares et les principales zones d'activités du territoire ;
- Favorisant toute initiative susceptible d'améliorer l'attractivité, le confort des usagers (mise à disposition de vélo sur le parking des gares, etc.) et l'accessibilité, notamment aux usagers handicapés.
- Faisant de la gare de Longages une expérience pilote en la matière.
- Faisant le bilan de l'expérience pilote et l'étendre progressivement à l'ensemble des gares du territoire (Auterive, Boussens, Carbonne, Cazères, Cintegabelle, Le Vernet, Martres-Tolosane).
- Examinant les conditions de remise en services des gares fermées (Saint-Julien, etc.).

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes.

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Région Midi-Pyrénées, Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, SNCF, RFE, associations d'usagers, entreprises, Conseil de développement.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, SNCF, RFE.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- bilan de l'expérience pilote sur la fréquentation de la gare, l'utilisation des transports de rabattements et autres services mis à disposition, l'évolution du nombre de constats de dégradations des biens, etc.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays et EPCI concernés ainsi que tout autre porteur de projet public ou privé.

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE

Fiche mesure n° 9

Une mobilité pour tous, une accessibilité à tout

Contexte :

Le coût du déplacement (hausse des carburants, etc.), les difficultés matérielles de se déplacer (handicap physique, social, lié à l'âge, etc.) rendent les déplacements de plus en plus difficiles pour un nombre importants de personnes jeunes ou âgées et de familles du territoire. Ce qui est vrai pour les déplacements l'est aussi pour l'accès à certains équipements.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 3 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;
- Schéma directeur régional d'accessibilité en cours
- Schéma départemental des transports collectifs
- Schéma départemental d'accessibilité en cours

ACTIONS ENVISAGEES

1. Favoriser la mobilité des personnes atteintes d'un handicap

Objectif : rendre les transports en commun et les déplacements collectifs, plus accessibles aux personnes atteintes d'un handicap :

- favoriser la mise en place de transports adaptés ;
- favoriser la mise en place de transports à la demande ;
- favoriser et organiser le co-voiturage
- accroître le nombre de places de stationnement réservées ;
- favoriser la mise en place de tarifs adaptés ;
- D'une manière générale appuyer les porteurs de projets publics ou privés inscrits dans cette démarche.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes.

Partenaires (selon leurs propres dispositifs d'intervention) :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Service de l'Équipement, associations, Conseil de développement.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- nombre de places de transports adaptés et à la demande créées;
- évolution de la fréquentation des transports adaptés et à la demande ;
- nombre de places de stationnement réservées créées.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays, EPCI concernés, porteurs de projets publics ou privés.

2. Favoriser l'accès des personnes atteintes d'un handicap à tous les équipements et services

Objectif : rendre les équipements et services plus accessibles aux personnes atteintes d'un handicap.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes.

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Service de l'Équipement, associations, Conseil de Développement.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE

Fiche mesure n° 10

Les NTIC au service de l'accessibilité et de la mobilité

Contexte :

L'équipement des territoires en matière de technologies de l'information et de la communication constitue désormais un enjeu important pour chaque territoire et surtout pour les territoires ruraux souvent à l'écart des principales infrastructures. En effet, il conditionne l'attractivité des territoires notamment pour l'activité économique. Les NTIC peuvent aussi contribuer à l'autonomie des habitants et à faciliter leur accès à l'emploi, aux équipements et services.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 3 mesure 3-3 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;

Articulation avec les démarches extérieures au territoire :

- Schéma départemental de couverture haut débit du département de la Haute-Garonne ;
- Plan Internet PRAI (Programme Régional d'Actions Innovatrices) ayant pour objectifs de soutenir l'innovation technologique des PME régionales et le développement par les collectivités locales de services numériques innovants aux populations.

ACTIONS ENVISAGEES

1. Favoriser l'accès des entreprises au NTIC, au haut débit et au très haut débit

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes.

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Région Midi-Pyrénées, Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, associations d'utilisateurs, entreprises.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Evolution de la couverture des zones d'activités par le réseau à très haut débit

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays et EPCI concernés ainsi que tout autre porteur de projet public ou privé.

2. Favoriser l'équipement en NTIC des collectivités et développer les points d'accès dans les équipements publics

Objectifs :

- veiller à une bonne sensibilisation/appropriation des outils et des usages par les habitants
- permettre une offre de services publics numériques de qualité (sensibiliser les élus, favoriser l'accessibilité,...)

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes.

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Région Midi-Pyrénées (réseau Cyber-base Midi-Pyrénées), Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, associations d'usagers, entreprises.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Evolution du nombre d'équipements publics dans lesquels les NTIC ont été introduites

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays et EPCI concernés ainsi que tout autre porteur de projet public ou privé.